



Versement d'une succession

Par **laeti53**, le **22/01/2014** à **21:22**

bonsoir,

le notaire qui s'occupe de la succession de mon oncle (décédé il y a + 1.5 ans)refuse de verser une acompte sur la succession. Son motif avancé est que la maison n'est toujours pas vendu. Ma question est la suivante : A t il le droit de bloquer ce versement ? si non sur quel texte puis je me reposer pour "l'obliger" a faire ce versement ? s'il continue a bloquer cette argent, doit il des "intérêts" ? je vous remercie par avance de vos réponses.
bonne soirée